

**MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER / DIRECTION
GÉNÉRALE DE LA PRÉVENTION DES RISQUES / SERVICE DES RISQUES
TECHNOLOGIQUES / BARPI**

Résultats de la recherche "maintenance et avion" sur la base de données ARIA - État au 05/03/2019

La base de données ARIA, exploitée par le ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer, recense essentiellement les événements accidentels qui ont, ou qui auraient pu porter atteinte à la santé ou la sécurité publique, l'agriculture, la nature et l'environnement. Pour l'essentiel, ces événements résultent de l'activité d'usines, ateliers, dépôts, chantiers, élevages,... classés au titre de la législation relative aux Installations Classées, ainsi que du transport de matières dangereuses. Le recensement et l'analyse de ces accidents et incidents, français ou étrangers sont organisés depuis 1992. Ce recensement qui dépend largement des sources d'informations publiques et privées, n'est pas exhaustif et ne constitue qu'une sélection de cas illustratifs.

Les informations (résumés d'accidents et données associées, extraits de publications) contenues dans le présent export sont la propriété du BARPI. Aucune modification ou incorporation dans d'autres supports ne peut être réalisée sans accord préalable du BARPI. Toute utilisation commerciale est interdite.

Malgré tout le soin apporté à la réalisation de nos publications, il est possible que quelques inexactitudes persistent dans les éléments présentés. Merci au lecteur de bien vouloir signaler toute anomalie éventuelle avec mention des sources d'information à l'adresse suivante : barpi@developpement-durable.gouv.fr

Liste de(s) critère(s) pour la recherche "maintenance et avion":

- Contient : maintenance avion

Accident

Feu d'un dépoussiéreur d'une grenailleuse

N°44242 - 27/06/2013 - FRANCE - 64 - BIDOS

C30.30 - Construction aéronautique et spatiale

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/44242/>

Un feu se déclare à 18h09 sur le dépoussiéreur externe de l'une des installations de grenaillage d'une usine classée Seveso et spécialisée dans la fabrication et la maintenance de trains d'atterrissage d'avions. Les 250 employés de l'unité sont évacués et les secours publics sont alertés. Les équipes internes de sécurité maîtrisent le sinistre avec un RIA et le système d'extinction au CO2 du dépoussiéreur. Les pompiers arrivés sur les lieux à 18h34 considèrent le feu éteint à 18h45. Les eaux d'extinction collectées dans un bassin de confinement sont pompées et éliminées par l'entreprise extérieure chargée de la gestion des déchets du site. La gendarmerie et le service de l'électricité se sont rendus sur les lieux. L'exploitant assisté d'un bureau d'études spécialisé effectue une enquête pour déterminer les causes de l'incendie. Trois hypothèses sont envisagées :

- un auto-échauffement de poussières, origine peu probable en raison de l'activité réduite de grenaillage de pièces en titane (une par mois) ;
- une décharge électrostatique entre des éléments du dépoussiéreur malgré le raccordement à la terre ;
- une étincelle d'origine mécanique, un salarié (riverain de l'établissement) ayant déclaré avoir entendu des bruits métalliques peu de temps avant le départ de feu. Aucun corps étranger "suspect" n'a cependant été trouvé lors des investigations.

L'exploitant prend plusieurs mesures avant redémarrage de la grenailleuse le 10/07 : mise en place de nouveaux filtres ayant une meilleure conductivité que les précédents, optimisation de la mise à la terre de l'installation avec réalisation de liaisons équipotentielles entre les gaines, les filtres, le fût de récupération de poussières et la structure du dépoussiéreur, mise en place d'une électrovanne sur le réseau pneumatique de décolmatage des filtres asservie à l'arrêt d'urgence de l'installation, implantation d'une trappe de visite en sortie du dépoussiéreur pour la réalisation des nettoyages périodiques, reprise de la visserie intérieure avec fil frein et remplacement de la bouteille d'extinction au CO2.

Le bureau d'études actualise les études ATEX des 2 autres grenailleuses initialement effectuées en 2007. De plus, l'exploitant rédige une consigne pour l'activation de l'extinction au CO2 et sensibilise le personnel concerné. Il consulte également des fournisseurs pour le réaménagement ("retrofit") du dépoussiéreur et le déplacement de la commande manuelle de déclenchement du dispositif CO2 et prévoit un retour d'expérience de l'accident avec les différents intervenants.

Accident

Incendie d'une plateforme pétrolière offshore .

N°38920 - 02/09/2010 - ETATS-UNIS - 00 - NC

B06.10 - Extraction de pétrole brut

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/38920/>



Vers 9h20, un feu se déclare dans la zone de vie d'une plateforme pétrolière (1 400 barils/j)

et gazière en maintenance dans le golfe du Mexique, à 145 km des côtes de Louisiane. Les 13 employés ferment les 7 puits en activité creusés à 760 m sous le niveau de la mer et sautent à l'eau équipés de combinaison de survie. Un hélicoptère commercial signale l'accident. Un employé est blessé et une nappe de pétrole de 1,5 km par 30 m se résorbe. Les secours dépêchent 7 hélicoptères, 2 avions et 4 navires des gardes-côtes.

La plateforme, construite en 1996, avait été endommagée par le cyclone IKE en septembre 2008. Il s'agit du 4ème accident la concernant depuis 2000.

Selon l'exploitant, l'incendie n'aurait pas pour origine une explosion ou une fuite soudaine de pétrole ou de gaz et les systèmes de sécurité auraient bien fonctionné.

Une commission d'enquête parlementaire américaine convoque les dirigeants de la société.

Cet accident s'est produit à 320 km de la plateforme "Deepwater Horizon" qui a explosé le 20 avril 2010 en faisant 11 victimes (ARIA 38145).

Accident

Électrocution dans une centrale thermo-frigorifique et électrique d'un aéroport N°37196 - 14/10/2009 - FRANCE - 95 - ROISSY-EN-FRANCE

H52.23 - Services auxiliaires des transports aériens

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/37196/>



Un électricien s'électrocute à 14h20 alors qu'il réalise une opération de maintenance sur la centrale thermo-frigorifique et électrique d'un aéroport (tension de 20 000 V) ; il est hospitalisé. L'alimentation électrique est coupée sur 3 terminaux, sur la tour de contrôle centrale et les bâtiments de moyens généraux pendant 1h45. Le trafic aérien est perturbé avec des retards allant jusqu'à 2 h pour 22 avions.

Accident

Feu d'une usine de pâte à papier

N°35989 - 19/03/2009 - FRANCE - 13 - TARASCON

C17.11 - Fabrication de pâte à papier

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/35989/>



Dans une usine de pâte à papier (Seveso seuil bas), un feu se déclare vers 16h sur un stock de bois. Un panache de fumée épaisse est visible à plusieurs kilomètres. Les flammes ravagent les piles de bois dans un brasier dont la température s'est élevée jusqu'à 1 500°C. Plus de 80 pompiers de 14 casernes maîtrisent l'incendie avec 8 lances. Ils éteignent les foyers résiduels pendant plusieurs jours. Lors du sinistre, un avion canadien passe, mais ne largue pas d'eau par crainte de faire éclater les piles de bois en feu et de propager ainsi d'avantage l'incendie.

Sur les 24 000 t de bois menacées, 6 000 t sont détruites. Selon la presse, l'origine du sinistre serait imputable à une opération de maintenance sur une tour aéroréfrigérante. Des projections incandescentes auraient mis le feu au stock de bois et l'incendie se serait propagé rapidement. Par ailleurs, durant leur intervention les pompiers ont craint que le mistral soufflant par rafales contribue également à la propagation du feu.

Le bilan du sinistre fait état d'une perte d'un montant de 500 Keuros.

Accident

Inondation d'une entreprise aéronautique.

N°33093 - 10/06/2007 - FRANCE - 64 - BIDOS

C30.30 - Construction aéronautique et spatiale

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/33093/>

Une usine de 30 000 m² spécialisée dans la fabrication et la maintenance des trains d'atterrissage d'avions est inondée sur 10 000 m² à la suite de pluies diluviennes. Aucun chômage technique n'est prévu.

Accident

Incendie dans un hangar d'aéroport.

N°31780 - 05/05/2006 - BELGIQUE - 00 - BRUXELLES

H52.23 - Services auxiliaires des transports aériens

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/31780/>



Dans un aéroport belge, un incendie embrase vers 23h40 un hangar métallique de 1 000 m² utilisé pour la maintenance d'avions. 9 personnes sont blessées : 6 employés (dont 1 est grièvement brûlé aux jambes) et 3 pompiers. L'incendie est maîtrisé vers 2h30 après avoir détruit le bâtiment et 4 avions en cours d'entretien. Le sinistre pourrait avoir pour origine l'inflammation de vapeurs de white-spirit, utilisé lors du nettoyage d'un avion.

Accident

Incendie dans un hangar de maintenance dans un aéroport.

N°34098 - 04/05/2006 - BELGIQUE - 00 - ZAVENTEM

H52.23 - Services auxiliaires des transports aériens

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/34098/>



Un feu se déclare vers 23h30 sur un avion dans un hangar de maintenance de 13 000 m². L'incendie qui émet d'abondantes fumées, se propage rapidement à la toiture puis aux bureaux. Plus de 150 pompiers interviennent, une cellule de crise est mise en place et l'aéroport est fermé. Les pompiers sont confrontés à un effondrement de la toiture du hangar et à des difficultés d'accès au sinistre. Circonstances aggravantes, le hangar ne dispose pas de système d'extinction automatique, il ne comprend pas de compartimentage susceptible de limiter la propagation d'un incendie, la façade du bloc bureaux ouvrant sur l'intérieur est percée de baies sur plusieurs étages facilitant le développement du sinistre et sa toiture est dépourvue d'exutoires. Les pompiers maîtrisent le sinistre le lendemain matin à la levée du jour.

La police effectue une enquête. Le bilan de l'accident est important : 1 employé est gravement brûlé, 2 avions sont détruits par le feu, 2 autres par l'effondrement du hall. Les dommages matériels s'élèvent à 1 milliard d'euro.

Accident

Feu d'une armoire électrique.

N°17578 - 01/04/2000 - FRANCE - 33 - MERIGNAC

C30.30 - Construction aéronautique et spatiale

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/17578/>

Dans une entreprise spécialisée dans les travaux de maintenance d'avions, un feu se déclare dans une armoire électrique et se propage via les chemins de câbles dans l'atelier de traitement de surface de l'entreprise. Les pompiers maîtrisent l'incendie et les eaux d'extinction utilisées sont recueillies dans la rétention générale de l'atelier. L'installation électrique est détruite, les bains sont pollués et les locaux sont noircis. Il n'y a pas d'atteinte à l'environnement hormis l'émission de fumées.
